



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 Décembre 2015**

Tél. : 04 50 04 30 29 – Fax : 04 50 04 27 02
Courriel : contact@valleiry.fr

COMPTE RENDU

**COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
10 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MUGNIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de conseillers municipaux votants : 22
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.12.2015

PRESENTS : M. Frédéric MUGNIER, Maire, Mme Magali BROGI, M. Alban MAGNIN, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, Adjoint, Mme Giovanna VANDONI, M. Alain CHAMOT, Mme Bénédicte RÉVILLION, MM. Marc FAVRE, Jean Yves LE VEN, Mme Marie Noëlle BOURQUIN, MM. Raymond VIOLLAND, François FAVRE et Pierre HACQUIN, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Amar AYEB à Mme Virginie LACAS
Mme Corinne DURAND à M. Pierre HACQUIN
Mme Pascale MORANDAT à Mme Hélène ANSELME
M. Grégoire GINON à M. Alain CHAMOT
M. Jean FEIREISEN à M. David EXCOFFIER
M. Marco DE PINHO à Mme Giovanna VANDONI
M. Patrick VUKICEVIC à M. François FAVRE

ABSENT : M. Jean-Michel FAVRE

Madame Giovanna VANDONI a été élue secrétaire de séance.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 1 octobre 2015.

Reporté au prochain conseil municipal.

COMMANDE PUBLIQUE

2. Marché public – Attribution du marché public des prestations d'assurance

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** M. le Maire à signer et attribuer les marchés d'exécution de prestations d'assurance à intervenir dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
 - o Pour le lot 1 – **SMACL** a obtenu la meilleure note, soit : 88.75 points /100, contre 66.02 pour GROUPAMA ;
 - o Pour le lot 2 – **BRETEUIL – LA PARISIENNE** a obtenu la meilleure note, soit : 93.25 points /100 contre 76.79 pour GROUPAMA et 64.33 points pour SMACL ;
 - o Pour le lot 3 – **SMACL** a obtenu la meilleure note, soit : 91 points /100, contre 83.78 points pour GROUPAMA ;
 - o Pour le lot 4 – **SMACL** est le seul prestataire, elle a obtenu 82 points/100.
 - o Pour le lot 5 – **GROUPAMA** est le seul prestataire, il a obtenu 95.5 points /100.
- **PRECISE** que les montants prévisionnels des marchés sont les suivants :
 - o Pour le lot 1 : **8 131 €TTC**
 - o Pour le lot 2 : **4 659 €TTC**
 - o Pour le lot 3 : **1 636 €TTC**
 - o Pour le lot 4 : **1 952 €TTC**
 - o Pour le lot 5 : **29 883 € TTC**

Le montant total du marché prévisionnel s'élève à 46 261 €TTC.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 011 - Charges à caractère général, article 61116 – Primes d'assurances.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

3. Emprunt – Ouverture d'une ligne auprès du Crédit Agricole des Savoie

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de souscrire une ligne de trésorerie pour une durée de quatre mois auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :
 - Montant :100 000 €
 - Durée : 4 mois à compter de l'édition du contrat
 - Frais de dossier :100 €
 - Indice : E3M moyenné + 1,21 %
 - Commission d'engagement : 0,10 % (100 €)

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat ainsi que toute pièce s'y rapportant.

4. Subvention – Demande de subvention pour la réalisation de structures modulaires à usage de salles de classes

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'une nouvelle structure modulaire durable à usage d'activités scolaires présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Ressources :	Montant HT	Taux
Etat (D.E.T.R.) :	60 300 €	20 %
Département (F.D.D.T.)	116 000 €	40 %
Autofinancement	116 000 €	40 %
Total financements publics	176 300 €	60%
TOTAL	292 300 €	100%

- **SOLLICITE** l'aide de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et du Département au titre du Fond Départemental de Développement du Territoire (F.D.D.T.) pour la réalisation des travaux subventionnables ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

5. Subvention – Demande de subvention pour la réalisation d'un skate parc sur la Commune de VALLEIRY

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un nouveau skate parc sur la commune de Valleiry ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Ressources :	Montant HT	Taux
Etat (D.E.T.R.) :	12 000 €	40 %
Département (F.D.D.T.)	9 000 €	30 %
Autofinancement	9 000 €	30 %
Total financements publics	21 000 €	70%
TOTAL	30 000 €	100%

- **SOLLICITE** l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et du Département au titre du Fond Départemental de Développement du Territoire (F.D.D.T.) pour la réalisation des travaux subventionnables ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

6. Subvention – Demande de subvention pour l'aménagement de la route de MATAILLY

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la route de Matailly sur la commune de Valleiry ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Ressources :	Montant HT	Taux
Conseil Départemental (produit des amendes de police)	9 000 €	6 %
Conseil Départemental (FDDT)	79 252 €	47%
Autofinancement	79 252 €	47 %
TOTAL	167 504 €	100%

- **SOLLICITE** l'aide de la subvention au titre du produit des amendes de police et du Fond Départemental de Développement du Territoire (F.D.D.T.) auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

7. Fiscalité - Redevance réglementée pour les chantiers provisoires

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

8. Personnels titulaires et stagiaires – Mise en œuvre d’une démarche d’évaluation des risques professionnels et demandes de subvention au fonds national de prévention

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L’UNANIMITE**

- **APPROUVE** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l’évaluation des risques professionnels,
- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d’accompagnement à la mise en place du document unique du CDG 74.

9. Personnels titulaires et stagiaires – Mise à jour du tableau des effectifs – Modification de la durée de travail de deux postes du service entretien

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L’UNANIMITE**

- **APPROUVE** la modification de la durée du travail de 2 postes d’adjoint technique de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe, de 22 h à 23 h, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois de la commune tel que présenté ci-dessous,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS JANVIER 2016							
MARIE DE VALLEIRY							
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984							
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	GRADE OCCUPE	NB DE POSTES	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	DGS	DGS	DGS	1	1	TC
		Attaché	Attaché principal	Attaché principal	1	0	TC
Service finances	Responsable du service financier	Adj administratif 2ème classe	Rédacteur ppal 1ère classe	Adj administratif 2ème classe	1	0	TC
Service Ressources Humaines	Responsable ressources humaines	Rédacteur	Rédacteur ppal 1ère classe	Rédacteur ppal 1ère classe	1	0	TC
Police municipale	Agent de police municipale	Brigadier de PM	Brigadier de PM	Brigadier de PM	1	1	TC
Service population / Affaires générales	Responsable du service population / Aff gnrals	Rédacteur ppal 1ère classe	Rédacteur ppal 1ère classe	Rédacteur ppal 1ère classe	1	0	TC
	Assist adm Aff gnrals / juridiques	Adj administratif 2ème classe	Rédacteur ppal 1ère classe		1	0	TC
	Assist adm / Scolaire / comm²/RH	Adj administratif 2ème classe	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif 2ème classe	1	0	TC
	Assist adm / Aff gnrals / fêtes et cérémonies	Adj administratif 2ème classe	Adjoint adm ppal 1ère classe	Adj administratif 2ème classe	1	0	TC
Service Urbanisme / Techniques	Directeur des ST / Urbanisme	Attaché	Attaché	Attaché	1	0	TC
	Chargé d'accueil / urbanisme /ST	Adjoint adm ppal 1ère classe	Adjoint adm ppal 1ère classe	Adjoint adm ppal 1ère classe	1	0	TNC 18,5/35
	Responsable des ateliers techniques	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	TC
	Agent polyvalent groupe scolaire / Cimetière	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	1	0	TC
	Agent polyvalent bâtiments	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0	TC
	Responsable des Espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	TC
	Adjoint responsable ateliers	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique ppal 1ère classe	Adjoint technique ppal 1ère classe	1	0	TC
	Agent polyvalent espaces verts / voiries	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	TC
	Agent d'entretien polyvalent voirie / espaces verts	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0	TC
	Agent polyvalent	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique ppal 1ère classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	TC
	Agent polyvalent entretien / gestion des salles	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	TC
	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	1 TC
		Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	Adjoint technique 2ème classe	4	0	2 TNC 23/35 2 TNC 21,25/35
	Agent d'entretien polyvalent marché	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	1	0	1 TNC 4/35
Service culturel	Bibliothécaire	Assistant conserv ^r de 2ème classe	Assistant conserv ^r de 2ème classe	Assistant conserv ^r de 2ème classe	1	0	1 TC
Service scolaire	Agent d'accompagnement de l'enfance	ATSEM ppal de 2ème classe	ATSEM ppal de 2ème classe	ATSEM ppal de 2ème classe	4	0	4 TC
		ATSEM de 1ère classe	ATSEM de 1ère classe	ATSEM de 1ère classe	1	0	1 TNC 23/35
		Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe	2	0	1 TC 1 TNC 23/35
Restaurant scolaire	Responsable du restaurant scolaire	Adjoint technique 2ème classe	Agent de maîtrise	Adjoint technique 2ème classe	1	0	1 TNC 33/35
	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 2ème classe	3	0	1 TNC 25/35 1 TNC 20,75/35 1 TNC 19,25/35
		Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	Adjoint technique 2ème classe	2	0	1 TNC 18/35 1 TNC 8,75/35
Service jeunesse	Responsable du service jeunesse	Animateur principal de 1ère classe	Animateur principal de 1ère classe	Animateur principal de 1ère classe	1	0	1 TC
	Référent périscolaire	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe	1	0	1 TNC 25,25/35
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe	1	0	1 TC
		Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 1ère classe	Adjoint d'animation 2ème classe	10	0	1 TNC 26,75/35 5 TNC 22,25/35 4 TNC 22/35
	Animateur enfance/jeunesse	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 1ère classe	Adjoint d'animation 2ème classe	1	0	1 TNC 20,5/35
		Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 1ère classe	Adjoint d'animation 1ère classe	1	0	1 TNC 20,5/35
TOTAL EMPLOIS					55	2	

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
EN VERTU DE SES DELEGATIONS**

10. DECISION N°2015-31 – Validation offre pour la pose de carrelage pour salle des fêtes

Le Maire de la Commune de Valleiry,

DECIDE

ARTICLE UN :

La signature d'une offre avec la société « Alpes Seyssel carrelage » sise chemin du Martinet, 74910 SEYSSEL relatif à la pose de carrelage pour l'Espace Fol et l'évacuation de l'existant. Soit un total général de :
3940.02 HT soit 4728.02 € TTC

ARTICLE DEUX :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.
Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

ARTICLE TROIS : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal compétent. Le délai d'action est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

11. DECISION N°2015-34 – Convention d'assistance juridique d'aide à la décision en ce qui concerne la délivrance des autorisations d'occupation du sol

Le Maire de la Commune de Valleiry,

DECIDE

ARTICLE UN :

La signature d'une convention d'assistance juridique d'aide à la décision en ce qui concerne la délivrance des autorisations d'occupation du sol auprès de la SARL EFU, représentée par M. BATTAREL, situé 7 bis rue du Pré Paillard, 74940 ANNECY LE VIEUX; selon les conditions suivantes :

Les prix unitaires par type d'acte sont les suivants :

- les petits permis, à savoir un PC pour une maison individuelle, un PC pour un projet d'une surface de plancher inférieure à 170m², un PC modificatif, un permis de démolir: 200€ HT soit 240€ TTC
- les autres PC: 400€ HT soit 480€ TTC
- un permis d'aménager (y compris les différés de travaux de finition ou les ventes anticipées): 400€ HT soit 480€ TTC
- un certificat d'urbanisme et une déclaration préalable : 50€ HT soit 60€ TTC

Les transferts de permis ne sont pas facturés.

ARTICLE DEUX :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.
Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

ARTICLE TROIS : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal compétent. Le délai d'action est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

12. DECISION N°2015-32 - Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie

Le Maire de la Commune de Valleiry,

DECIDE

ARTICLE UN :

La souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole des Savoie; selon les conditions suivantes :

- Montant :100 000 €
- Durée : 4 mois à compter de l'édition du contrat
- Frais de dossier :0 €
- Indice : E3M moyenné + 1,21 %
- Commission d'engagement : 0,10 % (100 €)

ARTICLE DEUX :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

ARTICLE TROIS : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal compétent. Le délai d'action est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

13. DECISION N°2015-33- Acquisition d'un tracteur à cabine compact

Le Maire de la Commune de Valleiry,

DECIDE

ARTICLE UN :

L'acquisition d'un tracteur à cabine compact auprès de l'entreprise JEAN VAUDAUX; selon les conditions suivantes :

- Montant hors taxes : 16 995.25 €
- Taux de TVA : 20%
- Montant TTC:20 394.30 €

ARTICLE DEUX :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

ARTICLE TROIS : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal compétent. Le délai d'action est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h09

**Le Maire,
Frédéric MUGNIER**